

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUESMES DU 30 JUIN 2017

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 1^{er} juin 2017 est **approuvé à l'unanimité**.

PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL 2016 DE LA CONCESSION GAZ GRDF

Par contrat de concession rendu exécutoire le 3 mai 1999, la commune a délégué le service public de distribution de gaz naturel à la société Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) pour une durée de 30 ans.

Conformément à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire nous a transmis son rapport annuel de concession pour l'exercice 2016.

Celui-ci rend notamment compte des travaux réalisés, des données comptables retraçant les opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public, et fournit une analyse de la qualité du service et de la sécurité de la distribution, l'évolution du réseau ...

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la présentation de ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite aux évolutions envisagées par le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, le conseil d'école du regroupement pédagogique intercommunal Pierrefitte / Souesmes, lors de sa réunion du 1^{er} juin 2017, s'est prononcé à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée 2017. Le comité syndical du SIVOS Pierrefitte / Souesmes a confirmé ce souhait par délibération du 15 juin dernier.

Le décret du 27 juin 2017 du Ministère de l'Éducation Nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées dès lors qu'elle respecte le cadre suivant :

- Un maximum de vingt-quatre heures hebdomadaires,
- Une durée de six heures maximum par jour et de trois heures trente par demi-journée,
- L'organisation souhaitée ne doit pas réduire ou augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni modifier leur répartition.

Après échange de vues, le conseil municipal décide de solliciter l'organisation de la semaine scolaire de l'école de Souesmes sur huit demi-journées pour la rentrée scolaire 2017 / 2018.

Adopté à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE POUR LES SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

Conformément au décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal doit désigner ce 30 juin 2017 les délégués qui participeront à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

En application des dispositions prévues par les textes, il convient donc de procéder à l'élection de **3 délégués titulaires**, élus parmi les conseillers municipaux, **et 3 délégués suppléants**, élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

À l'examen de ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire recueille donc les listes candidates à l'élection : une seule liste nommée "Souesmes Sénatoriales 2017" se présente.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste "Souesmes Sénatoriales 2017" est élue à l'unanimité par 15 voix sur 15 suffrages exprimés.

Sont donc élus délégués Monsieur DEZELU Jean-Michel, Madame CARPENTIER Annie, Monsieur PINSARD Thierry, et délégués suppléants Madame LOARER Christine, Monsieur RICARANT Jackie, Madame RAIMBAULT Dominique.

Procès verbal de l'élection est dressé et transmis à la Préfecture de Loir et Cher.

Adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

15 juin 2017 : Suite à la consultation organisée le 5 mai 2017, les phases 4 et 5 du programme de rénovation d'éclairage public de la commune sont attribuées à l'entreprise CITEOS – Route de Marcilly – 41300 SALBRIS, mieux-disante, avec une proposition arrêtée à 35 621,52€ TTC.

23 juin 2017 : Suite aux résultats de l'avis d'appel public à la concurrence publié le 6 mai 2017, le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à domicile est attribué à ANSAMBLE – VAL DE France – Chemin Tortiot à BOURGES (18000) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Juillet 2017, avec un prix du repas arrêté à la somme de 6,86 euros TTC (pour mémoire le tarif pratiqué par Ansamble en fin du précédent contrat était de 6,53€ TTC)

DIVERS

→ Éclairage public

Madame RUELLE indique qu'un lampadaire au niveau du n°22 de la rue du 11 novembre ne fonctionne plus.

→ Boulangerie

Monsieur le Maire explique que le commerce rouvrira courant juillet. Il est repris en tant que dépôt de pain.

→ Médecin

Monsieur SIMONNEAU interroge quant à l'absence du docteur DUJON pour raisons de santé. Monsieur RICARANT déclare que des remplaçants sont normalement prévus jusqu'à son retour.

La séance est levée à 19h10.